



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
D.P.E.

N/Réf : DPE 2016 – 2017 n° 26
Affaire suivie par : D.P.E.3
Khady DIALLO-KOITA
MAMADOU KAMARA: TITULAIRES
Tél. : 01.30.83.43.18
Fax : 01.30.83.52.91
Mél : ce.dpe3@ac-versailles.fr

Affaire suivie par : D.P.E. 2
Danielle FOLLET : NON TITULAIRES
Tél. : 01.30.83.43.10
Fax : 01.30.83.46.90
Mél : ce.dpe2@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	DSDEN	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
I	CT - CM	A	IUT
I	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.	A	ESPE
A	LYC		CROUS
A	CLG	A	CRDP
A	LP	A	DRONISEP
A	EREA/ERD P		DRJS
A	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

nouveau

modifié

reconduit

Calendrier :

Date limite de retour au Rectorat
Le 6 janvier 2017

Le présent document comporte :

Circulaire 1 1 p.
annexes 4 10 p.
Total 11 p.

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissements

Mesdames et messieurs les Inspectrices et
Inspecteurs d'Académie,
Directrices et Directeurs des Services
Départementaux de l'Education Nationale

Versailles, le 24 octobre 2016

**Objet : congé de formation professionnelle des
personnels enseignants du second degré, d'éducation et
d'orientation titulaires et non titulaires - année scolaire
2017/2018.**

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les dates de dépôt des demandes de congés de formation professionnelle des personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'orientation et d'éducation de votre établissement.

Les modalités et conditions d'attribution sont précisées en Annexe 1.

Les dossiers en annexe 2 pour les titulaires, en annexe 3 pour les non titulaires **doivent être retournés par la voie hiérarchique au plus tard le 6 janvier 2017 délai de rigueur** sous le présent timbre à la :

DPE 3 → pour les personnels titulaires

DPE 2 → Pour les personnels non titulaires

Je vous demande de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET

